
Norme IFRS assurance phase 2 : vers quel modèle de reporting financier ?

Congrès 2011 de l'Institut des Actuaires

Paris, jeudi 16 juin 2011

Pierre Théron

ptherond@galea-associes.eu

<http://www.galea-associes.eu>

Introduction

- ❑ Travaux intensifs de l'IASB sur la norme assurance mais également sur les instruments financiers, *leases*, revenue recognition, etc.
- ❑ Objectif de convergence avec le FASB (MoU / projets joints)
- ❑ S'agissant de la norme assurance (phase 2) :
 - Publication d'un *exposure draft* le 30 juillet 2010 (date limite de commentaires : 30 novembre 2010) qui a recueilli 248 lettres de commentaires
 - Décisions mensuelles de l'IASB depuis février 2011

Sommaire

1. Retour sur les principes de l'ED
2. Principales évolutions en 2011
3. Focus sur le modèle comptable IFRS des assureurs

1. Retour sur les principes de l'ED

Champ d'application

- \\ Les contrats d'assurance
- \\ Contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les provisions techniques

Évaluées selon la notion de *Current Fulfilment Value* et composées :

- \\ de la valeur actuelle probable des flux futurs engendrés par l'exécution de l'engagement ;
- \\ d'un ajustement pour risque ;
- \\ d'une marge résiduelle destinée à éliminer tout gain à la souscription.

1. Retour sur les principes de l'ED

Niveau de calcul des provisions

- \\ Portefeuille
- \\ Sauf la marge résiduelle qui est déterminée à un niveau plus fin

Flux à considérer dans l'évaluation

- \\ Les flux de trésorerie marginaux à l'échelle du portefeuille
- \\ Sauf pour les frais d'acquisition (niveau du contrat individuel)

1. Retour sur les principes de l'ED

Ajustement pour risque

Déterminé, au niveau du portefeuille, à l'aide d'une des 3 mesures :

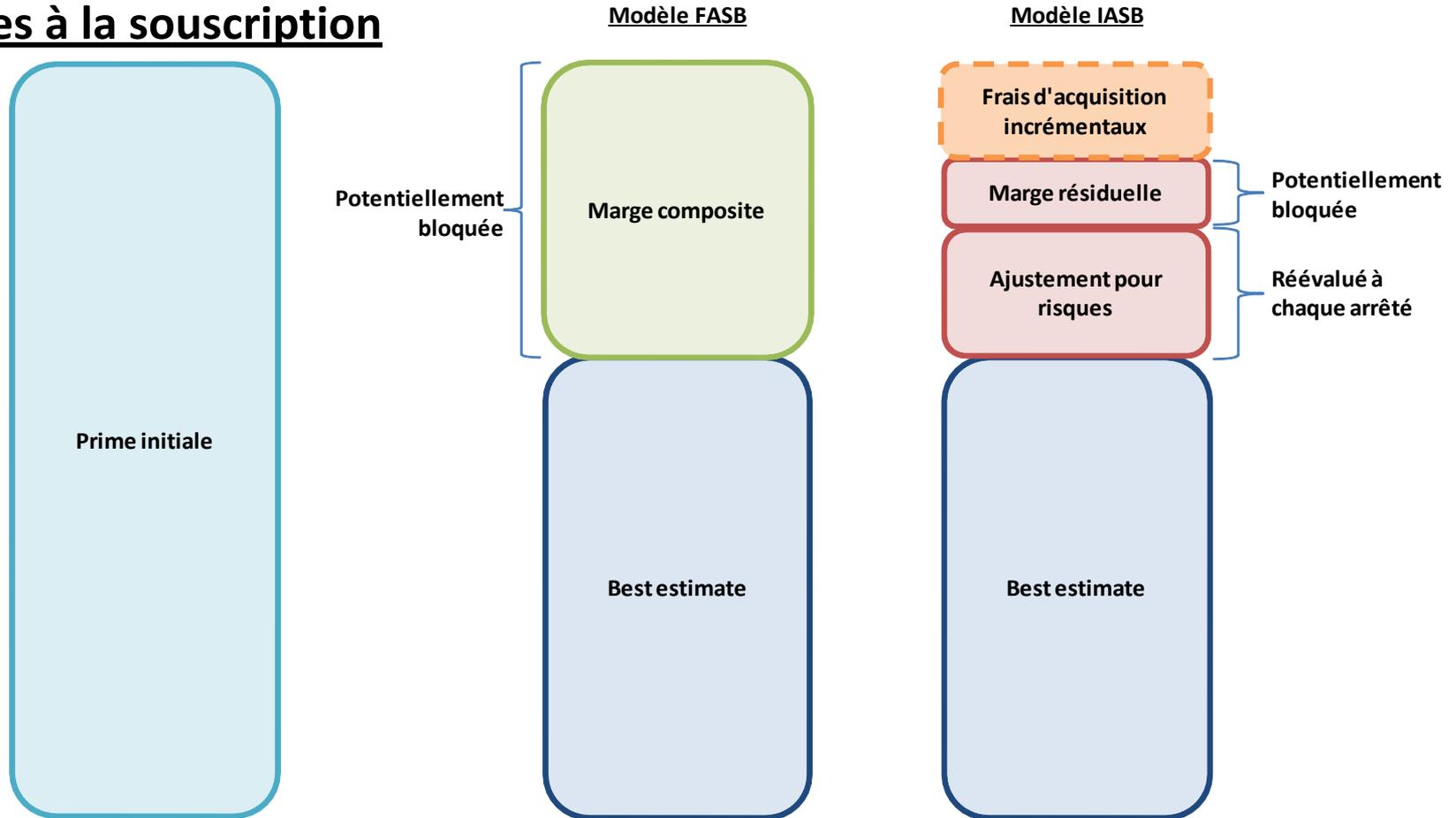
- \\ Quantile / VaR
- \\ Tail-VaR
- \\ Coût du capital

Marge résiduelle

- \\ Calibrée à la prime pour éliminer tout gain à la souscription
- \\ Relâchée sur la période de couverture du contrat
- \\ Rythme de relâchement déterminé à la souscription puis bloqué
- \\ Relâchement *pro rata temporis* ou sur la base des prestations attendues si cela reflète mieux l'exposition relative de la couverture d'assurance

1. Retour sur les principes de l'ED

Marges à la souscription



1. Retour sur les principes de l'ED

Actualisation

- \\ Taux d'actualisation avec des prix de marchés observables d'instruments dont les flux ont des caractéristiques qui reflètent celles des engagements d'assurance en termes, par exemple, de devise, d'échéance et de liquidité

Limite d'un contrat d'assurance

Le moment à partir duquel l'assureur :

- \\ n'est plus tenu de fournir la couverture d'assurance ; ou
- \\ a le droit ou la capacité pratique de réévaluer le risque d'un assuré particulier et de fixer le tarif qui reflète complètement ce risque

Contrats court-terme

- \\ Méthode de report de prime requise pour les engagements *pre-claims* des contrats court terme

1. Retour sur les principes de l'ED

Contrats d'investissement à PB discrétionnaire

- \\ Rajout dans la définition des clauses de PB discrétionnaire d'une condition sur les actifs en représentation de ces engagements qui doivent être mélangés à des actifs en représentation de contrats d'assurance
- \\ Limite du contrat fixée au moment à compter duquel l'assuré n'a plus de droit contractuel de participation aux bénéfices

Unbundling

- \\ Si un contrat d'assurance comprend des composantes non-assurance, ces composantes doivent être décomposées et traitées comme des contrats séparés si elle ne sont pas « étroitement liées » à la couverture d'assurance.

1. Retour sur les principes de l'ED

De nouveaux états financiers

\\ Approche « marge simplifiée » :

Profit & Loss	01-janv	30-juin	31-déc
Risk Adjustment		21	26
Residual margin		13	13
Insurance margin		34	39
Experience Adjustments		(10)	(10)
Changes in estimate		(19)	-
Acquisition costs	-	-	-
Net gain at inception			
Investment income	-	40	38
Interest on insurance liability	-	(25)	(23)
Net interest and investment	-	15	15
Profit	-	19	44

1. Retour sur les principes de l'ED

Transition phase 1 -> phase 2

- \\ Réévaluation en début d'année de transition des provisions techniques à la *Current Fulfilment Value* sans marge résiduelle
- \\ Écarts de réévaluation d'ouverture en OCI
- \\ Option ouverte de Juste valeur par résultats les placements si cela a pour effet de réduire ou d'éliminer un *mismatch* comptable

Sommaire

1. Retour sur les principes de l'ED
2. Principales évolutions en 2011
3. Focus sur le modèle comptable IFRS des assureurs

2. Principales évolutions depuis 2011

Principales critiques adressées dans les lettres de commentaire

- ∞ Commentaires variés et généralement assez critiques sur à peu près tous les thèmes.
- ∞ Pour mémoire la réponse de l'IA insistait sur :
 - Une préoccupation majeure : la mauvaise représentation de l'économie de l'assurance engendrée par l'application conjointe d'IFRS 9 et IFRS 4 Phase 2 ;
 - Trois recommandations importantes sur :
 - la décomposition des contrats (*unbundling*),
 - la marge résiduelle,
 - la transition.

2. Principales évolutions depuis 2011

Décisions préliminaires depuis février

- \\ Limite des contrats d'assurance,
- \\ Taux d'actualisation,
- \\ Flux à intégrer dans le BE,
- \\ Coûts d'acquisition,
- \\ Réassurance,
- \\ ...

Thèmes restant à traiter

- \\ Marge résiduelle,
- \\ États financiers,
- \\ Date d'application et transition,
- \\

Sommaire

1. Retour sur les principes de l'ED
2. Principales évolutions en 2011
3. Focus sur le modèle comptable IFRS des assureurs

3. Focus sur le modèle comptable des assureurs

Rappel : traitement des instruments financiers (IAS 39)

Catégorie d'instruments financiers	Évaluation et comptabilisation
<p>Prêts et créances émis (non détenus à des fins de transactions) « <i>Originated loans and receivables</i> »</p>	<p>Coût amorti, après déduction des réductions pour dépréciation ou créances irrécouvrables. <i>Variation du coût amorti (« surcote/decote ») en résultat</i></p>
<p>Titres détenus jusqu'à leur échéance « <i>Held-To-Maturity investments</i> »</p>	<p>Coût amorti, après déduction des réductions pour dépréciation ou créances irrécouvrables. <i>Variation du coût amorti (« surcote/decote ») en résultat</i></p>
<p>Actifs financiers détenus à des fins de transaction « <i>Financial assets held for trading</i> »</p>	<p>Juste valeur, <i>variations de valeur constatées dans le résultat de l'exercice</i></p>
<p>Actifs financiers disponibles à la vente « <i>Available-For-Sale financial assets</i> »</p>	<p>Juste valeur, sauf dans de rares cas <i>variations de valeur constatées dans les fonds propres puis dans le résultat de l'exercice de la vente</i></p>

- La catégorie HTM est soumise à de fortes contraintes (reclassement en AFS notamment si vente prématurée).
- Dans la catégorie HTM, seulement des actifs avec une date d'échéance (donc pas les actions).
- La catégorie AFS constitue une catégorie par défaut.

3. Focus sur le modèle comptable des assureurs

Situation actuelle

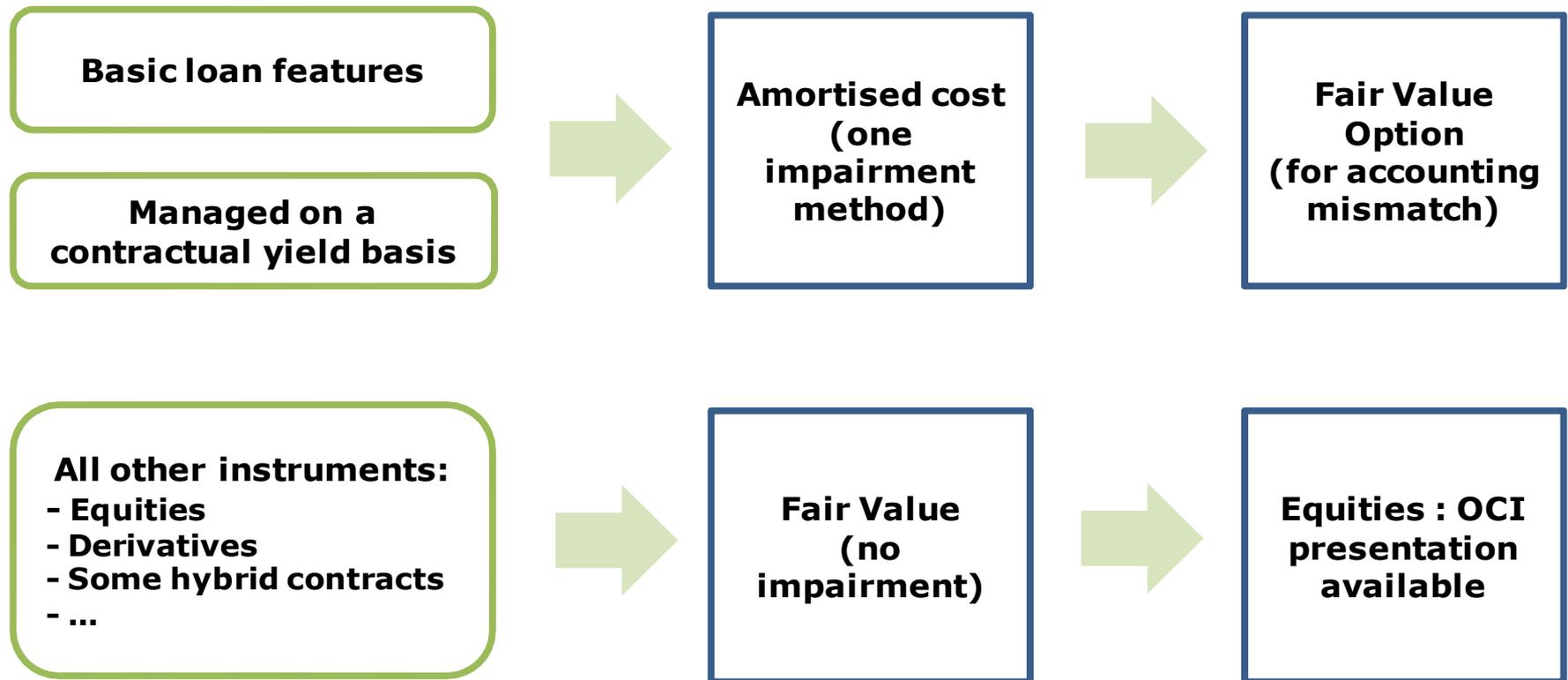
- ∞ Placements financiers : IAS 39 => 4 catégories
 - AFS : juste valeur par OCI
 - HFT : juste valeur par résultat
 - HTM : coût amorti (fortes restrictions, peu utilisée)
 - L&R : coût amorti

- ∞ Contrats d'assurance et d'investissement avec PB : IFRS 4
 - Maintien des provisions locales
 - Suppression des provisions pour égalisation et pour catastrophe
 - LAT
 - Shadow accounting (PB différée) pour réduire le mismatch comptable des contrats avec PB discrétionnaire

- ∞ Forte critique des assureurs (pas assez de coût amorti à l'actif + plug comptable du shadow)

3. Focus sur le modèle comptable des assureurs

Rappel : dispositions d'IFRS 9 en matière d'évaluation



3. Focus sur le modèle comptable des assureurs

Situation future ? (2013 ? 2014 ?)

- ∥ Placements financiers : IFRS 9 => 2 principes d'évaluation
 - Actifs amortissables achetés pour leurs flux contractuels : coût amorti (avec impairment pour l'évolution du risque de crédit)
 - Autres placements : juste valeur par résultat
 - Juste valeur par OCI (sans possibilité de recyclage) des titres spécifiés de type action (stratégique)
 - Option de full fair value si cela réduit les mismatches comptables

- ∥ Contrats d'assurance et d'investissement avec PB : IFRS 4 phase 2
 - Évaluation current : best estimate + ajustement pour risque
 - Marge résiduelle pour reconnaître le profit au fur et à mesure que le service est rendu (pas à la souscription).

3. Focus sur le modèle comptable des assureurs

Principales alternatives envisagées

- ∞ Juste valeur par OCI
 - Ouvrir la possibilité de recourir à une classe de type AFS (cf. le projet de texte du FASB) pour les placements
 - Ouvrir la possibilité de passer par OCI les variations de provisions engendrées par l'évolution des marchés financiers

- ∞ Coût amorti / lock-in
 - Obligations au coût amorti
 - Classe *Fair Value* par OCI
 - Classe *Fair Value* par résultat
 - Provisions techniques au coût amorti : taux bloqué

Conclusion : que faire d'ici la publication ?

- ∥ De nombreux point techniques semblent stabilisés
 - Étude et interprétation des principes de l'IASB
 - Identifier les impacts opérationnels (méthodes, outils, SI)
 - Études d'impact et enseignement sur les aménagements à opérer d'ici l'application

- ∥ Des sujets essentiels sont toujours en discussion
=> il est encore possible de peser sur le débat (ré-exposition d'un ED ?)